

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2884

25 novembre 2011

### SOMMAIRE

Alter Domus Holding S.à r.l. ....	138386	Exenta S.A. ....	138402
Cinven Cable Investments S.à r.l. ....	138427	Fiduciaire PMK S.A. ....	138419
Cronos International S.A. ....	138407	Food Holdings S.à r.l. ....	138407
DAVIN Luxembourg SA ....	138386	Frankfurt I Hotel S.à r.l. ....	138418
DAVIN Luxembourg SA ....	138417	Freisler Schumann AG ....	138406
Delta2 S.à r.l. ....	138386	Fundquest International ....	138419
Delta2 S.à r.l. ....	138391	Fundquest International ....	138425
Denovo S.A., société de gestion de patri- moine familial ....	138391	GeCIE S.A. ....	138426
Denovo S.A., société de gestion de patri- moine familial ....	138391	G.P.S. S.A. ....	138426
Denovo S.A., société de gestion de patri- moine familial ....	138396	GSI Holding S.A. ....	138426
Descorbis S.A. ....	138396	Hauck & Aufhäuser Investment Gesell- schaft S.A. ....	138427
DILSO Two S.à r.l. ....	138397	Hermitage Investments S.A. ....	138426
DjR Group Sàrl ....	138406	HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l. ...	138427
DjR International Services Sàrl ....	138407	HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l. ...	138431
Dynavest Holding & Cie S.C.A. ....	138401	Immolino S.à.r.l. ....	138432
Dynavest S.A. ....	138401	Immo-Service S.A. ....	138432
Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	138405	Inimm Due S.à.r.l. ....	138432
Elite Car Club ....	138406	INTRAPAR S.A., société de gestion de pa- trimoine familial ....	138432
Eridanus Investments S.à r.l. ....	138418	Misys Europe ....	138392
Eschborn I Hotel S.à r.l. ....	138401	Misys International Banking Systems S.A. .....	138392
Eskatos ....	138402	RO Familsen ....	138419
Eurofid S.à r.l. ....	138386	S.V.R. S.A. ....	138397
European Fragrances S.à r.l. ....	138397	Zenven Investments S.à r.l. ....	138427

**DAVIN Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 101.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 octobre 2011.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2011144454/13.

(110166909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Delta2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.  
R.C.S. Luxembourg B 111.169.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 octobre 2011.

Bruno THUNUS

*Gérant*

Référence de publication: 2011144455/12.

(110167385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Alter Domus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.752.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 136.477.

**Eurofid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 513.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 92.176.

**PROJET DE FUSION**

In the year two thousand eleven, on the fourteenth of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

1) Alter Domus Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register B 136.477 and having a share capital of EUR 31.752.500, incorporated pursuant a deed on February 11, 2008, published in Memorial C, under number 710 on March 21, 2008

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, acting as the representative of the board of managers of Alter Domus Holding S.à r.l.. (the "Board of Managers 1"), pursuant to a resolution taken at the meeting of the Board of Managers 1 held in Luxembourg on November 14, 2011 (the "Minutes of the Meeting of the Board of Managers 1").

2) Eurofid S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register B 62.176 and having a share capital of EUR 513.500, incorporated pursuant a deed on February 18, 2003, published in Memorial C, number 488 on May 6, 2003,

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, acting as the representative of the board of managers of Eurofid S.à r.l. (the "Board of Managers 2"), pursuant to a resolution taken at the meeting of the Board of Managers 2 held in Luxembourg on November 14, 2011 (the "Minutes of the Meeting of the Board of Managers 2").

The Minutes of the Meeting of the Board of Managers 1, the Minutes of the Board of Managers 2 are hereinafter collectively referred as the "Minutes".

The Minutes, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

### Merger Project

#### 1) Merging parties

- Alter Domus Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register B 136.477 and having a share capital EUR 31.752.500, as absorbing company (hereinafter referred to as "Absorbing Company"),

- Eurofid S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register B 62.176 and having a share capital of EUR 513.500, as absorbed company (hereinafter referred to as "Absorbed Company").

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as "Merging Companies".

2) The Absorbing Company holds 5,135 shares of the Absorbed Company, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company.

3) The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, pursuant to provisions of articles 278 to 280 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") (the "Merger").

4) The assets and liabilities of the Absorbed Company can be described as follow as at September 30, 2011:

#### ASSETS

##### Fixed assets

Shares in affiliated undertakings . . . . . 16 955 651

Other fixed assets . . . . . 13 547

##### Current assets

Work in progress . . . . . 16 031

##### Receivables due after more than one year

Receivables on affiliated undertakings . . . . . 2 351 208

Other receivables . . . . . 3 583 153

##### Receivables due within one year

Customers . . . . . 82 194

Other receivables . . . . . 582 453

Receivables on affiliated undertakings . . . . . 4 248 152

Cash at bank . . . . . 27 005

Regularisation account . . . . . 39 363

**TOTAL . . . . . 27 898 757**

#### LIABILITIES

##### Capital and reserves

Subscribed capital . . . . . 513 500

Share premium . . . . . 664 200

Legal reserve . . . . . 51 350

Profit brought forward . . . . . 7 723 283

Profit for the financial period . . . . . 1 962 504

##### Provisions for liabilities and charges

Provisions for taxation . . . . . 417 261

##### Creditors

##### Debts due after more than one year

Debts on affiliated undertakings . . . . . 10 293 201

Other debts . . . . . 660 000

##### Debts due within one year

Debts payable on purchase and provision of services . . . . . 123 402

Amounts owed to affiliated undertakings . . . . .	4 265 415
Tax debts . . . . .	226 261
Social security debts . . . . .	118 148
Other debts within one year . . . . .	880 232
TOTAL . . . . .	<u>27 898 757</u>

5) The Merger is based on the interim accounts as at September 30, 2011 of the Absorbed Company.

6) As from January 1<sup>st</sup>, 2011, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

7) As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over all debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

8) The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

9) No Special rights or advantages have been granted to the managers of the Merging Companies.

10) No particular right is granted to the shareholders by the Absorbing Company.

11) The Sole Shareholder of the Absorbing Company has, within one month from the publication of this merger project in the Mémorial, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

12) One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in paragraph 11) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

13) Full and total discharge is granted to the managers of the Absorbed Company for the exercise of their mandate.

14) Subject to the rights of the sole shareholder of the Absorbing Company set out in paragraph 12) above, the dissolution of the Absorbed Company shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Mémorial (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the law.

15) The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

16) The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

17) As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the present Merger Proposal and of the actions and formalities in accordance with the Law.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us the notary, the present original deed.

The present Merger Proposal is worded in English followed by a French translation. In case of discrepancy between the English and the French text, the English will prevail.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Alter Domus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.477 ayant un capital social de EUR 31.752.500, constituée suivant acte du 11 février 2008, publié au Mémorial sous le numéro 710 le 21 mars 2008,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de Alter Domus Holding S.à r.l.. (le "Conseil de

Gérance 1"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré lors de la réunion du Conseil de Gérance 1 tenue le 14 novembre 2011 à Luxembourg (le "Procès-Verbal du Conseil de Gérance 1"); et

2) Eurofid S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.176 ayant un capital social de EUR 513.500, constituée suivant acte du 18 février 2003, publié au Mémorial sous le numéro 488 le 6 mai 2003,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de Eurofid S.à r.l. (le "Conseil de Gérance 2"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré lors de la réunion du Conseil de Gérance 2 tenue le 14 novembre 2011 à Luxembourg (le "Procès-Verbal du Conseil de Gérance 2").

Le Procès-Verbal du Conseil de Gérance 1 et le Procès-Verbal du Conseil de Gérance 2 sont collectivement ci-après dénommés les "Procès-Verbaux".

Les dits Procès-verbaux paraphés ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

### Projet de Fusion

#### 1) Parties à la fusion:

- Alter Domus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.477 ayant un capital social de EUR 31.752.500, en tant que société absorbante (la "Société Absorbante"); et

- Eurofid S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.176 ayant un capital social de EUR 513.500, en tant que société absorbée (la "Société Absorbée").

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

2) La Société Absorbante détient 5.135 parts sociales dans la Société Absorbée, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée.

3) La Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée par voie de transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") (la "Fusion").

4) Les actifs et passifs de la Société Absorbée peuvent être décrit comme suit au 30 septembre 2011:

#### ACTIFS

##### Immobilisé

##### Immobilisation financière

Entreprises liées . . . . .	16 955 651
-----------------------------	------------

Autres immobilisations . . . . .	13 547
----------------------------------	--------

##### Circulant

Prestations en cours . . . . .	16 031
--------------------------------	--------

##### Créances supérieures à un an

Créances sur entreprises liées . . . . .	2 351 208
--	-----------

Autres créances . . . . .	3 583 153
---------------------------	-----------

##### Créances inférieures à un an

Créances sur ventes et prestations de services . . . . .	82 194
--	--------

Autres créances . . . . .	582 453
---------------------------	---------

Créances sur entreprises liées . . . . .	4 248 152
--	-----------

Avoirs en banque . . . . .	27 005
----------------------------	--------

Compte de régularisation . . . . .	39 363
------------------------------------	--------

TOTAL . . . . .	27 898 757
-----------------	------------

#### PASSIFS

##### Capitaux propres

Capital souscrit . . . . .	513 500
----------------------------	---------

Prime d'émission . . . . .	664 200
----------------------------	---------

Réserve légale . . . . .	51 350
--------------------------	--------

Résultats reportés . . . . .	7 723 283
------------------------------	-----------

Résultats de l'exercice . . . . .	1 962 504
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour impôts . . . . .	417 261
Dettes	
Dettes supérieures à un an	
Dettes envers entreprises liées . . . . .	10 293 201
Autres dettes . . . . .	660 000
Dettes inférieures à un an	
Dettes sur achats et prestation de services . . . . .	123 402
Dettes envers entreprises liées . . . . .	4 265 415
Dettes fiscales . . . . .	226 261
Dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	118 148
Autres dettes inférieures à un an . . . . .	880 232
TOTAL . . . . .	<u>27 898 757</u>

5) La Fusion est basée sur les comptes intérimaires au 30 septembre 2011 de la Société Absorbée.

6) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

7) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

8) La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

9) Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux gérants des Sociétés Fusionnantes.

10) Aucun droit particulier n'est accordé aux actionnaires par la Société Absorbante.

11) L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peut en obtenir copie intégrale, sans frais.

12) Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant au mois de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante a/ont le droit, pendant le délai indiqué sous le point 11) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

13) Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat.

14) Sous réserve des droits de l'associé unique de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 12) ci-dessus, la dissolution de la Société Absorbée deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

15) La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnantes afin de réaliser la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

16) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

17) Par effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses parts sociales émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le présent Projet de Fusion a été établi en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50707. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2011159428/255.

(110183957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Delta2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 111.169.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 octobre 2011.

Bruno THUNUS

Gérant

Référence de publication: 2011144456/12.

(110167387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Denovo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.912.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 OCT. 2011.

*Pour: DENOVO S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011144457/16.

(110167512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Denovo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.912.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 OCT. 2011.

*Pour: DENOVO S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011144458/16.

(110167514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Misys Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 55.354.

**Misys International Banking Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 18.189.

—  
**MERGER PROPOSAL**

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. the board of directors of Misys Europe, S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 55354 (the Acquiring Company),

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer (professionally) residing in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of directors of the Acquiring Company dated 9 November 2011, and

2. the board of directors of Misys International Banking Systems S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 18189 (the Company Being Acquired, and together with the Acquiring Company, the Merging Companies),

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer (professionally) residing in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of directors of the Company Being Acquired dated 9 November 2011.

**1. Merger proceedings.** The Acquiring Company holds 100% of the share capital of the Company Being Acquired.

The Acquiring Company contemplates to merge with and absorb the Company Being Acquired under the simplified procedure (the Merger) provided for by articles 278 and seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

**2. Merger method.**

**2.1 General information concerning Merging Companies**

(a) The Acquiring Company (article 261(2) a) of the Law)

Misys Europe, S.A., as the Acquiring Company, is a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, having a share capital of USD 50,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 55354.

Misys Europe, S.A. was formed for an unlimited period on 31 May 1996 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 471 on 21 September 1996. The articles of association of Misys Europe, S.A. have been amended several times and for the last time on 19 October 2011 pursuant to a notarial deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Its share capital currently stands at USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) and is divided into 1,896,902 (one million eight hundred and ninety-six thousand nine hundred and two) shares without nominal value, fully paid up.

The corporate object of the Acquiring Company is the following:

" **Art. 4.** The purpose for which the corporation is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests and to third parties any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may further exercise any industrial or commercial activity.

The corporation may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to further their development or extension."

(b) The Company Being Acquired (art 261(2) a) of the Law)

Misys International Banking Systems S.A., as the Company Being Acquired, is a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), whose registered office is at 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and which is



registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 18189.

Misys International Banking Systems S.A. was formed for an unlimited period on 27 February 1981 pursuant to a deed of Maître Maître André Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 80, on 21 April 1981. The articles of association of Misys International Banking Systems S.A. have been amended several times and for the last time on 11 September 2008 pursuant to a notarial deed of Maître Paul Friders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2565, on 21 October 2008.

Its share capital currently stands at EUR 50,000 (fifty thousand euro) divided into 2,000 (two thousand) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, fully issued and paid up.

The corporate object of the Company Being Acquired is the following:

**Art. 4.** The Company has for its object to engage in the business of computer Software, engineering, data processing, producers and consultants.

The Corporation shall carry out all other financial, commercial or industrial transactions directly or indirectly, connected with the above mentioned object."

2.2 Date of Merger's performance for accounting purpose (article 261 (2) e) of the Law)

The operations of the Company Being Acquired shall be treated as for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company as of 1 November 2011.

2.3 Rights conferred to Shareholders or Holders of securities (article 261(2) f) of the Law)

There are no rights conferred or measures proposed by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares.

2.4 Special advantage granted to members of the board of directors/sole director or to the auditors of the Merging Companies (article 261(2) g) of the Law)

There are no special advantages granted neither to the members of the board of directors/sole director nor to any auditors of the Merging Companies.

2.5 Date of Merger's effects with regard to the Merging Companies

The Merger shall take legal effect as between the Merging Companies one month after the publication of the present Merger Proposal in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) in accordance with article 9 of the Law (the Effective Date).

### 3. Additional note.

3.1 The effect of the Merger shall be inter alia, the transfer of all assets and liabilities of the Company Being Acquired to the Acquiring Company in accordance with the provisions of article 274 of the Law.

3.2 The Acquiring Company will proceed to the perfection formalities where required in order to give effect to the Merger and to the transfer of all assets and liabilities from the Company Being Acquired to the Acquiring Company and communicate in respect of the law provisions all necessary information to the shareholders.

3.3 The Merger will be performed in respect of the legal provision and articles of association of both Merging Companies.

3.4 All the shareholders of the Acquiring Company are entitled, at least one month before the Effective Date (the Period), to inspect at the registered office of the Acquiring Company the documents indicated in article 267 (1) a), b) and c) of the Law and can obtain a free copy of these documents on demand.

3.5 One or more shareholders of the Acquiring Company holding at least 5% (five per cent) of the shares in the subscribed capital are entitled during the Period to require that a general meeting of the shareholders of the Acquiring Company (the Meeting) be called in order to decide whether to approve the Merger.

3.6 In the absence of either the calling of a Meeting or the refusal of this Merger Proposal by a Meeting, the Merger will be binding vis-à-vis third parties on the date of publication of the notary's certificate in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) according to articles 273 (1) and 9 of the Law.

3.7 The Company Being Acquired will cease to exist and all the issued shares will be cancelled.

3.8 The Merging Companies will comply with all legal provisions concerning the statements of possible tax payments or tax resulting from the performance of the transfer of all assets and liabilities in relation with the Merger proceedings.

3.9 Discharge (quitus) is given to the board of directors of the Company Being Acquired for the performance of his mandate until the Effective Date.

3.10 The documents and books of the Company Being Acquired are to be kept at the registered office of the Acquiring Company, being 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.11 Following the Effective Date, the Acquiring Company will take possession of all the originals of the constitutive and corrective documents as well as the books and other accounting documents, titles deed or relevant papers concerning

all the company's assets, relevant papers concerning company's realized operations, the securities along with all the contracts, archives, pieces of information in relation with the elements and rights given.

The present Merger Proposal will be deposited with the Luxembourg Trade and Company Register and published in the official gazette at least one month ahead of the taking into effect of the operation between the Merging Companies, in accordance with articles 262 and 279 (1) a) of the Law for each of the Merging Companies.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the present Merger Proposal and of the actions and formalities in accordance with article 271 (2) of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Acquiring Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,400.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us the notary, the present original deed.

The present Merger Proposal is worded in English followed by a French translation. In case of discrepancy between the English and the French text, the English will prevail.

### Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Le conseil d'administration de Misys Europe, S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55354 (la Société Absorbante),

représenté par Lynn Elvinger, avocat, demeurant (professionnellement) à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante du 9 novembre 2011, et

(2) Le conseil d'administration de Misys International Banking Systems S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18189 (la Société Absorbée et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnées),

représenté par Lynn Elvinger, avocat, demeurant (professionnellement) à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée du 9 novembre 2011.

**1. Description de la fusion.** La Société Absorbante détient 100% du capital social de la Société Absorbée.

La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber la Société Absorbée selon les modalités de la procédure de fusion simplifiée (la Fusion) conformément aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

### 2. Modalités de la fusion.

#### 2.1 Renseignements généraux concernant les Sociétés Fusionnées

(a) La Société Absorbante (art. 261 (2) a) de la Loi)

Misys Europe, S.A., la Société Absorbante, est une société anonyme organisée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ayant un capital social de 50.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55354.

Misys Europe, S.A. a été constituée pour une durée illimitée le 31 mai 1996 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°471 le 21 septembre 1996. Les statuts de Misys Europe, S.A. ont été modifiés pour la dernière fois en date du 19 octobre 2011 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C.

Son capital social s'élève à 50.000 USD, divisé en 1.896.902 actions sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.

L'objet social de la Société Absorbante est le suivant:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et à tous tiers tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra exercer toutes activités industrielles ou commerciales.

La société peut entreprendre toutes actions pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations quelles qu'elles soient directement ou indirectement liées à son objet ou qui sont susceptibles d'en favoriser son développement ou son extension. "

(b) La Société Absorbée (art. 261 (2) a) de la Loi)

Misys International Banking Systems S.A., la Société Absorbée, est une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18189.

Misys International Banking Systems S.A. a été constituée pour une durée illimitée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 février 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 80 en date du 21 avril 1981. Les statuts de Misys International Banking Systems S.A. ont été modifiés pour la dernière fois en date du 11 septembre 2008 suivant un acte de Maître Paul Friders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le n° 2565, en date du 21 octobre 2008.

Son capital social s'élève à 50.000 EUR, divisé en 2.000 actions ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune, toutes entièrement libérées.

L'objet social de la Société Absorbée est le suivant:

" **Art. 4.** La Société a pour objet tous services en rapport avec l'étude, la conception et l'application de procédés, systèmes et programmes informatiques, et de traitement de l'information, ainsi que tous conseils y afférents.

La Société pourra encore effectuer toutes transactions financières, commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet principal."

2.2 Date de considération de la Fusion d'un point de vue comptable (art. 261 (2) e) de la Loi)

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies, pour compte de la Société Absorbante, est le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

2.3 Droits conférés aux Actionnaires ou Porteurs de titres (article 261(2) f) de la Loi)

Il n'y a pas lieu, pour la Société Absorbante, de proposer des droits ou mesures aux actionnaires jouissant de droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions.

2.4 Avantages particuliers attribués aux membres du conseil d'administration / administrateur unique ou aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnées (art. 261 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est attribué ni aux administrateurs / administrateur unique ni aux organes de surveillance et de contrôle des comptes des Sociétés Fusionnées.

2.5 Date d'effet de la Fusion entre les Sociétés Fusionnées

La Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnées un mois après la publication du présent Projet de Fusion dans le journal officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association) en vertu de l'article 9 de la Loi. (la Date d'Effet).

### 3. Mentions complémentaires.

3.1 L'effet de la fusion doit être entre autre par le transfert des tous actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante en accord avec les dispositions de l'article 274 de la Loi.

3.2 La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la Fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante et communiquera toutes informations utiles à ses actionnaires de la manière prescrite par la Loi.

3.3 La Fusion sera réalisée en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux Sociétés Fusionnées.

3.4 Tous les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, au moins un mois avant la Date d'Effet (la Période), de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi et peuvent en obtenir une copie intégrale sur demande.

3.5 Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante détenant au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant la Période, la convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante (l'Assemblée) appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

3.6 A défaut de convocation d'une Assemblée ou de rejet du Projet de Fusion par celle-ci, la Fusion deviendra définitive à l'égard des tiers à la date de la publication du certificat établi par le notaire dans le journal officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) en vertu des articles 273 (1) et 9 de la Loi.

3.7 La Société Absorbée cessera d'exister et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

3.8 Les Sociétés Fusionnées se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la Fusion, comme indiqué ci-après.

3.9 Décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil d'administration de la Société Absorbée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la Date d'Effet.

3.10 Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante au 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3.11 Suivant la Date d'Effet, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous les actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous les contrats, archives et informations relatifs aux éléments et droits apportés.

Le présent Projet de Fusion sera déposé auprès du registre de commerce et des sociétés, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnées, conformément à l'article 262 et 279 a) de la Loi pour chacune des Sociétés Fusionnées.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent Projet de Fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante en raison du présent acte et sont estimés à EUR 1.400.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête. Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le présent Projet de Fusion a été établi en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: L. ELVINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50696. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2011159515/245.

(110183960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Denovo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.912.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 OCT. 2011.

Pour: *DENOVO S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011144459/16.

(110167516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Descorbis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 69.766.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011144460/14.

(110167513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**DILSO Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 157.682.

—  
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales en date du 21 décembre 2010, il résulte que l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Jay H. McDowell agissant en qualité de trustee de the MGG Trust 430 Park Avenue, 10 <sup>th</sup> Floor New-York, 10022, USA .....	5.000.000
Jay H. McDowell agissant en qualité de trustee de the GG Trust 430 Park Avenue, 10 <sup>th</sup> Floor New-York, 10022, USA .....	5.000.000

Pou mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Xavier Mangiullo

Gérant

Référence de publication: 2011144461/27.

(110167358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**European Fragrances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 160.611.

**S.V.R. S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 20.000.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 111.868.

—  
PROJET DE FUSION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN, ON NOVEMBER 18<sup>th</sup>,

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg-City in replacement of his colleague Maître Cosita DELVAUX, notary in Redange-sur-Attert, which last named will be the depositary of the present minute.

THERE APPEARED:

Mr. Massimo LONGONI, employee, residing with professional address in Luxembourg,

on behalf of the board of managers of the company European Fragrances S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160611, incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 13 April 2011, published in the Mémorial C number 1662 on July 23<sup>th</sup>, 2011, page 79733. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 September 2011, not yet published in the Memorial hereinafter referred to as the "Absorbing Company",

by virtue of a proxy given by the board of managers of the Absorbing Company dated 17 November 2011,  
AND

Mr. Massimo LONGONI, employee, residing with professional address in Luxembourg,

on behalf of the board of directors of the company SVR S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B111868, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 24 October 2005, published in the Memorial number 365 dated 18 February 2006 page 17489. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Jacques DELVAUX on the 19<sup>th</sup> of July 2011, published in the Memorial C number 2739, on the 10<sup>th</sup> of November 2011, page 131471, hereinafter referred to as the "Absorbed Company",

by virtue of a proxy given by the board of managers of the Absorbed Company dated November 17<sup>th</sup>, 2011.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

Such appearing person, acting as stated here above, has requested the notary to record in the notarial form the present merger plan (the "Merger Project"), consisting in the absorption of Absorbed Company by the Absorbing Company, described as follows.

#### *Description of the merging companies*

- European Fragrances S.à.r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160611, with a share capital of two million euro (EUR 2,000,000.-), as Absorbing Company, and

- SVR S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B111868, with a share capital of EUR 20.000.000.- as Absorbed Company.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as "Merging Companies".

#### *Modalities of the merger*

1. The Absorbing Company contemplates to merge with the Absorbed Company by absorbing the latter under the simplified merger procedure (the "Merger") provided for in articles 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). In the Absorbed Company, there are neither shareholders with special rights nor owners of rights other than loan notes held by the Absorbing Company and other than persons who have agreed to the Merger.

2. The Absorbing Company is the owner of 2,000,000 (two millions) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each in the Absorbed Company, representing the total issued share capital of the Absorbed Company.

3. The Merger will be deemed to take effect, for accounting purposes, one month following the publication of the present Merger Project in the Memorial (the "Effective Date"). As of the Effective Date, the business operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being those of the Absorbing Company.

4. No special advantages are granted to the members of the board of managers or the statutory and external auditors of the Merging Companies.

5. The Merger shall be effective amongst the Merging Companies at the Effective Date, pursuant to article 9 of the Law, point 7 hereafter being reserved.

6. The shareholders of the Absorbing Company are entitled to inspect the documents set forth in article 267, paragraph (1) a), b) and c) of the Law, at the registered office, during one month after the publication of the Merger Project in the Memorial. They may, upon simple request and free of charge, receive a complete copy of these documents.

7. One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may, within the time period set out in point 6 above, request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

8. The mandates of the managers, special attorneys and of the auditors, if any, of the Absorbed Company will come to an end on the Effective Date and full discharge is hereby granted to these persons as of that date for the duties performed.

9. All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by the Law.

10. Formalities - The Absorbing Company will:

- carry out all legal formalities of publication concerning the transfers related to the Merger;
- carry out on its own behalf all declarations and formalities with regard to all administration which are necessary to register in its name the assets transferred;
- carry out all formalities to render the transfer of assets and rights valid vis-à-vis third parties.

11. Transfer and delivery of titles - At the Effective Date, the Absorbed Company will render and deliver to the Absorbing Company all originals of all corporate documents, accounting books as well as all other accounting documents, ownership titles and any other documents certifying ownership related to all assets, documentation as to realized transactions, movable assets as well as all contracts (loans, employment, fiduciary, etc.) archives and any other documents

related to assets and rights transferred. The transfer of assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will be realized at book value.

12. Charges and fees - All charges and fees due as a result of the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

13. Where applicable, the Absorbing Company will pay taxes due by the Absorbed Companies on the capital and gain regarding the fiscal years not yet definitely imposed.

#### *Statement*

In accordance with article 271 of the Law, the undersigned notary certifies the legality of the present merger plan.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE DIX-HUIT NOVEMBRE.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, laquelle dernière nommée restera dépositaire de la présente minute.

#### A COMPARU:

Monsieur Massimo LONGONI, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant:

au nom et pour compte du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée European Fragrances S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160611, constituée par acte notarié du Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") sous le numéro 1662 en date du 23 juillet 2011, page 79733. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 septembre 2011, pas encore publié au Mémorial, ci-après dénommée la "Société Absorbante",

en vertu d'une procuration donnée par le conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 17 novembre 2011,  
ET

Monsieur Massimo LONGONI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant:

au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme SVR S.A., une société anonyme luxembourgeoise, avec siège social au 73, côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111868, constituée par acte notarié du Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial sous le numéro 365 en date du 18 février 2006, page 17489.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié par Maître Jacques DELVAUX en date du 19 juillet 2011, publié au Mémorial sous le numéro 2739 en date du 10 novembre 2011, page 131471, ci-après dénommée la "Société Absorbée".

en vertu d'une procuration donnée par le conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 17 novembre 2011.

Ces procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'arrêter en la forme authentique le projet de fusion (le "Projet de Fusion") suivant, consistant en la fusion-absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, telle que décrite ci-après.

#### *Description des sociétés à fusionner*

- European Fragrances S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160611, ayant un capital social de deux millions Euros (EUR 2.000.000,-), comme Société Absorbante; et

- SVR S.A., une société anonyme avec siège social au 73, côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111868 avec un capital social de EUR 20.000.000.- (vingt millions d'Euros) comme Société Absorbée.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées ensemble les "Sociétés Fusionnantes".

### Modalités de la fusion

1. La Société Absorbante entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") avec la Société Absorbée par absorption de cette dernière (la "Fusion"). Il n'y a dans la Société Absorbée ni associé ayant des droits spéciaux, ni porteurs de titres autres que des emprunts obligataires détenus par la Société Absorbante et des personnes autres que celles ayant consenti à la Fusion.

2. La Société Absorbante détient deux millions (2.000.000) actions d'une valeur de dix Euro (EUR 10,-) chacune, dans la Société Absorbée, représentant la totalité des actions de la Société Absorbée.

3. La Fusion prend effet du point de vue comptable un mois suivant la publication au Mémorial du présent Projet de Fusion (la "Date d'Effet"). A compter de la Date d'Effet, toutes les opérations effectuées à compter de cette date par la Société Absorbée seront, du point de vue comptable, considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux gérants, commissaires ou réviseurs des Sociétés Fusionnantes.

5. La Fusion prendra effet entre les parties à la Date d'Effet, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi et sous réserve du point 7 ci-après.

6. Les associés de la Société Absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante, disposant au moins de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante, a/ont le droit, pendant le délai indiqué sous le point 6 ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. Les mandats des gérants, des mandataires spéciaux et commissaire aux comptes, s'il en est, de la Société Absorbée prennent fin à la Date d'Effet de la Fusion. Décharge pleine et entière est accordée à telles personnes à telle date.

9. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

10. Formalités - La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la Fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

11. Remise de titres - Lors de la Date d'Effet, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie, etc.), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés. L'actif et le passif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante à leur valeur nette comptable.

12. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

13. La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 21 novembre 2011. Relation: RED/2011/2461. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Redange-sur-Attert, le 21 novembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011159737/193.

(110185629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Dynavest Holding & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.756.

Les comptes annuels au 30/09/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011144462/15.

(110167474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Dynavest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.749.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011144463/14.

(110167515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Eschborn I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.686.

*Extrait des résolutions des associés de la société du 29 septembre 2011*

Il résulte des résolutions des associés de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

*"Première résolution:*

D'accepter la démission de Madame Alexandra Petitjean de son mandat de gérant de classe B de la Société, avec effet au 5 septembre 2011.

*Troisième résolution:*

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 5 septembre 2011:

- Madame Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011144464/21.

(110167400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Eskatos, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.736.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 9 mai 2011:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, du mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Elisabeth REGER / Géraldine Diseur

Mandataire Principal / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011144465/17.

(110167186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Exenta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 125.379.

—  
L'AN DEUX MIL ONZE,

LE NEUF NOVEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Jean Gabriel, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Exenta S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, inscrite au R.C.S Luxembourg sous la section B et le numéro 125.379,

constituée par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 932 du 21 mai 2007, page 44698,

au capital social de EUR 300.000,- (trois cent mille euros), représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Monsieur Jean Gabriel, susmentionné et préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 14 octobre 2011, une copie conforme du procès-verbal reste annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de transformation en société européenne qui suit:

*Projet de transformation en société européenne*

1. La société procédant la transformation en société européenne (SE), est une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «Exenta S.A.». Elle a son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, au TOB, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange. Elle est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.379 (la société). La société a un capital social de EUR 300.000,- (trois cent mille euros), représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes entièrement libérées.

2. La société détient depuis 2007, d'une façon continue, tel que ce fait résulte des bilans de la société et des déclarations des administrateurs des filiales concernées,

(i) toutes les parts sociales de la société de droit allemand dénommée «AH INVESTHOTEL GmbH» (la filiale I), avec siège social à Schreiberstrasse 20, D-79098 Freiburg im Breisgau, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Freiburg, sous le numéro B701492 et au capital social de EUR 25.000,-; et

(ii) toutes les parts sociales de la société de droit allemand dénommée «AH GESTHOTEL GmbH» (la filiale II), avec siège social à Schreiberstrasse 20, D-79098 Freiburg im Breisgau, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Freiburg, sous le numéro B701537 et au capital de à EUR 200.000,-; ensemble (les «filiales»)

3. La Société entend se transformer en Société Européenne portant la dénomination sociale «Exenta S.E.», au capital de EUR 300.000,- (trois cent mille euros), représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune. Les actionnaires de la société détenant après la transformation les actions de la Société Européenne

(SE) à raison d'une action de la Société pour une action de la Société Européenne (SE). Le siège social de la Société Européenne (SE) après transformation sera à Bertrange.

Les actions de la Société Européenne résultant de la transformation seront réparties entre les actionnaires antérieurs à la transformation au prorata de leur participation au capital.

La Société n'a pas émis des droits spéciaux ou des titres autres que des actions et en conséquence, la Société Européenne (SE) n'émettra pas des droits spéciaux ou des titres autres que les actions prémentionnées.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs de la société par l'opération de transformation.

Le conseil d'administration a désigné le réviseur d'entreprises luxembourgeois dénommé «ABACAB S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B50797, comme réviseur chargé de vérifier que la Société dispose d'actifs nets au moins équivalents au capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Il n'est pas attribué au Réviseur prédésigné des avantages spéciaux, le Réviseur ne sera rémunéré pour sa mission que conformément aux usages et aux taux tels qu'appliqués normalement en la matière.

Les deux derniers comptes annuels approuvés de la Société ensemble avec les rapports du conseil d'administration et de la personne chargée du contrôle des comptes annuels est disponible ensemble avec le rapport du conseil d'administration expliquant et justifiant les aspects juridiques et économiques de la transformation.

La transformation doit être approuvée par l'assemblée des actionnaires de la Société un mois au moins après la date de la publication du présent projet conformément à l'article 9 de la loi sur les sociétés.

La transformation est censée réalisée et prend effet à partir de l'immatriculation de la Société Européenne (SE) au Registre du Commerce et des Sociétés.

La transformation de la Société en Société Européenne (SE) n'a aucune incidence ou conséquence par rapport aux droits des actionnaires ou des travailleurs, aucun travailleur n'étant occupé par la Société n'ayant pas de système de participation du travailleur. Plus particulièrement, les droits et obligations de la Société à transformer en matière de conditions d'emploi résultant de la législation de la pratique et des contrats de travail individuels ou des relations de travail au niveau national et existants à la date de l'immatriculation sont transférés à la Société Européenne (SE) du fait de cette immatriculation.

Les statuts de la Société Européenne (SE) après transformation seront de la teneur suivante:

EXENTA S.E.

Société Européenne

(Anciennement Exenta S.A.)

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht

R.C.S. Luxembourg B 125.379

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il existe une société anonyme européenne (Societas Europea) sous la dénomination de "EXENTA S.E."

La Société Européenne est soumise au règlement (CE N°2157/2001) du 8 octobre 2001 sur le statut de la Société Européenne ainsi qu'à toutes les lois futures luxembourgeoises à adopter par le législateur luxembourgeois en relation avec la Societas Europea. Pour des questions non réglées par le règlement ou réglées seulement pour partie les dispositions légales sur les sociétés anonymes prévues par la loi du 10 août 1915 sont applicables.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège peut sur simple décision du conseil d'administration être transféré partout à l'intérieur de la commune de Bertrange. Le siège de la société est en même temps le lieu de l'administration centrale. La société peut transférer son siège à l'intérieur de l'Union Européenne conformément à l'article 8- du règlement et conformément à l'article 23 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006.

**Art. 3. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet social.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5. Capital - Actions.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille euros (300.000,-EUR) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Tout actionnaire adhère également au pacte des actionnaires en vigueur.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par le règlement 2001, la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

**Art. 20. Disposition Générale.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent au pacte d'actionnaires applicable sachant que la loi applicable et le règlement (CE B2157/2001) du 8 octobre 2001 sur le statut de la Société Européenne prévalent, ainsi qu'au règlement (CE B2157/2001) du 8 octobre 2001 précité et toutes les lois futures luxembourgeoises à adopter par le législateur luxembourgeois en relation avec la Societas Europea. Pour des questions non réglées par le règlement CE ou réglées seulement pour partie, les dispositions légales sur les sociétés anonymes prévues par la loi du 10 août 1915 sont applicables.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. GABRIEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 11 novembre 2011. Relation: RED/2011/2390. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 novembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011159754/180.

(110185671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

### **Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 157.161.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 octobre 2011 de la société Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 14 octobre 2011:

Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 14 octobre 2011:

Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3. Démission du Gérant B suivant à compter du 14 octobre 2011:

Franciscus Willem Josephine Welman,, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l.  
Patrick L.C. van Denzen  
Gérant B

Référence de publication: 2011144466/21.

(110167274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Elite Car Club, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 144.114.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2011*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "ELITE CAR CLUB", tenue au siège social de la société en date du 19 juillet 2011:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Réginald DE LA SERNA, né à Uccle (B), le 08 avril 1953, demeurant à B-5150 Franière, 115, rue de Deminche.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2017.

Pour extrait conforme,

Fait à Wiltz, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144467/16.

(110166910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**DjR Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 144.954.

Je soussigné, David Richards, gérant unique de la société à responsabilité limitée DjR Group, en vertu du mandat qui m'a été confié:

1. Décide de transférer le siège social de la société de Rue des Ardennes, 17 à L-1133 LUXEMBOURG à l'adresse suivante:

Rue Henri Schnadt, 4A

L-2530 LUXEMBOURG

Luxembourg, 05 octobre 2011.

David Richards.

Référence de publication: 2011144448/14.

(110166944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Freisler Schumann AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 91.816.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue extraordinairement à Luxembourg, le 15 septembre 2011*

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société FREISLER SHUMANN AG. avec effet au 15 septembre 2011 et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 31 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Résolution prise à l'unanimité

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2011144472/18.

(110167370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**DjR International Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 144.759.

Je soussigné, David Richards, gérant unique de la société à responsabilité limitée DjR International Services, en vertu du mandat qui m'a été confié:

1. Décide de transférer le siège social de la société de Rue des Ardennes, 17 à L-1133 LUXEMBOURG à l'adresse suivante:

Rue Henri Schnadt, 4A  
L-2530 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

David Richards.

Référence de publication: 2011144449/14.

(110166940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Cronos International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.  
R.C.S. Luxembourg B 82.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144447/10.

(110167486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Food Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 106.663.

**COMMON DRAFT TERMS OF CROSS-BORDER MERGER**

of the management boards of  
FOOD HOLDINGS S.À R.L.

and

FEFI HOLDINGS N.V.

Common Draft Terms of Cross-Border Merger

The management boards of:

1. Food Holdings S.à r.l., a company under the laws of Luxembourg (a société a responsabilité limitée), having its registered office at 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 106.663 (the "Acquiring Company"); and

2. Fefi Holdings N.V., a public company (naamloze vennootschap) under Dutch law, having its official seat in Rotterdam, the Netherlands and its office address at 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, Prins Bernhardplein 200, registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce under number 24244261 (the "Company Ceasing to Exist" and together with the Acquiring Company, the "Merging Companies");

Whereas:

(i) the Acquiring Company is the holder of the entire issued (and paid up) share capital of the Company Ceasing to Exist, as the Acquiring Company is the holder of all of the bearer shares in the capital of the Company Ceasing to Exist;

(ii) none of the Merging Companies has a supervisory board;

(iii) the Merging Companies have not been dissolved or declared bankrupt, nor has a suspension of payment been declared with respect to the Merging Companies;

(iv) none of the Merging Companies has a works council or a trade union that has amongst its members employees of one of the Merging Companies or any of their subsidiaries,

propose a cross-border merger within the meaning of the Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of the European Union of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies and the relevant local laws applicable to the Merging Companies as a result of which merger:

- the Company Ceasing to Exist will cease to exist; and

- the Acquiring Company will acquire the assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist under a universal title of succession,

it being understood that these draft terms of merger are drawn up in English and in French and that in case of any discrepancy between the English version and the other versions, the English version will prevail.

The specifics to be mentioned pursuant to Articles 2:312 paragraph 2 and 2:333d of the Dutch Civil Code and Articles 261(2) and 278 of the Luxembourg Commercial Companies Act 1915, are as follows:

**a. Type of legal entity, Name and Registered office/official seat of the Merging Companies.**

(i) Food Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg law, having its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Fefi Holdings N.V., a public company (naamloze vennootschap) under Dutch law, having its official seat in Rotterdam, the Netherlands.

**b. Articles of association of the Acquiring Company.** The articles of association of the Acquiring Company shall not be amended in connection with the merger.

The articles of association of the Acquiring Company were drawn up by deed of incorporation executed on February 25, 2005 before Me Henri Hellinckx, notary then in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 14, 2005 number 695. The articles of association have not been amended since. The text of the articles of association of the Acquiring Company is attached to these draft terms of merger as Annex A.

**c. Rights conferred by the Acquiring Company on the holders of shares to which special rights are attached and the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them.** As there are neither shares to which special rights are attached, nor persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Company Ceasing to Exist, no special rights and no compensations will be granted at the expense of the Acquiring Company to anyone.

**d. Special advantage granted to experts or Members of the administrative, Management, supervisory or Controlling bodies of the Merging Companies.** None.

**e. Intentions with regard to the composition of the management board of the Acquiring Company after the cross-border merger.** There is no intention to change the composition of the management board after the cross-border merger.

The present composition is as follows:

Management board:

- Christian BÜHLMANN;
- Thierry TRIBOULOT; and
- Alexandre TASKIRAN

**f. Date from which the transactions of the Company Ceasing to Exist shall be treated for accounting purposes as being those of the Acquiring Company.** The financial data of the Company Ceasing to Exist will be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company as per the moment this merger shall be effective being January 1, 2012. The last financial year of the Company Ceasing to Exist will therefore end on the day before the day this merger shall be effective.

**g. Terms relating to the allotment of shares.** In this cross-border merger of a parent company with its 100% subsidiary, there is no allotment of shares in the Acquiring Company.

**h. Contemplated continuation or termination of activities.** The activities of the Company Ceasing to Exist will be continued by the Acquiring Company.

**i. Corporate approvals of the draft terms of merger.** The resolution to effect the cross-border merger in conformity with the common draft terms of cross-border merger is neither subject to the approval of a company body of the Merging Companies nor of any third party.

**j. Effects of the merger on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company.** The effects of the merger on the goodwill of the Acquiring Company is as follows: none.

The effects of the merger on the distributable reserves of the Acquiring Company is as follows: none.

**k. Information on the valuation of assets and Liabilities of the Company Ceasing to Exist to be acquired by the Acquiring Company.** The valuation of the relevant assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to be acquired by the Acquiring Company was lastly done on October 31, 2011 in principal on the basis of face value.

**i. Likely repercussions on employment.** The cross-border merger will not have any effect on employment because the Merging Companies do not have any employees.

**m. Procedures for employee participation.** As none of the Merging Companies is subject to national rules concerning employee participation in the Member State of the European Union where it has its registered office, no employee participation arrangements as referred to in Article 2:333k of the Dutch Civil Code have to be made by the Acquiring Company.



**n. Date of the most recently adopted annual accounts or interim financial statements, used to establish the conditions of the cross-border merger.** The date of the most recently adopted annual accounts / interim financial statements of the Merging Companies' accounts used to establish the conditions of the cross-border merger is:

Acquiring Company:

December 31, 2010

Company Ceasing to Exist:

October 31, 2011

**o. Proposal for the level of compensation of shareholders.**

No compensation for shareholders that vote against the proposal to effectuate the cross-border merger is proposed, as it is not expected that votes will be cast against this proposal.

**p. Annexes.** Annexes to these draft terms form an integrated part of this proposal.

(signature page to follow)

TO BE SIGNED BY ALL DIRECTORS

21/11/2011.

Food Holdings S.à r.l.

Christian BÜHLMANN / Thierry TRIBOULOT / Alexandre TASKIRAN

Fefi Holdings N.V.

G.F. Nicolai

Director

**Annex A: Current articles of association Acquiring Company**

Indications complémentaires au projet commun de fusion transfrontalière entre Fefi Holdings N.V. et Food Holdings S.à r.l. conformément à l'article 262 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

(i) Le projet commun de fusion transfrontalière est déposé par la société absorbée Fefi Holdings N.V. auprès du registre de la chambre de commerce de Amsterdam aux Pays-Bas (Het handelsregister van de Kammers van Koophandel te Amsterdam) et publié dans le bulletin national néerlandais (Staatscourant).

(ii) Les modalités d'exercice des droits des créanciers sont prévus dans les droits nationaux respectifs des sociétés qui fusionnent comme suit:

a. Fefi Holdings N.V.: Section 2:333h à 2:316 du Code Civil Néerlandais; et

b. Food Holdings S.à r.l.: article 268 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les créanciers des sociétés qui fusionnent pourront obtenir, sans frais, une information exhaustive sur les modalités d'exercice de leurs droits à l'adresse suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

**PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIERE**

Les directoires de:

1. Food Holdings S.à r.l., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 127 rue Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.663 (la Société Absorbante) et;

2. Fefi Holdings N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap) de droit néerlandais, dont le siège social est établi à Rotterdam, Pays-Bas et dont l'adresse est située à 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, Prins Bernhardplein 200, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 24244261 (la Société Absorbée et avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnant),

Attendu que:

(i) la Société Absorbante détient la totalité du capital émis (et libéré) de la Société Absorbée; tel que la Société Absorbante détient la totalité des actions au porteur dans le capital de la Société Absorbée;

(ii) aucune des Sociétés Fusionnant n'a de conseil de surveillance;

(iii) les Sociétés Fusionnant ne sont pas dissoutes ou déclarées en faillite, ni ne sont en cessation de paiement;

(iv) aucune des Sociétés Fusionnant n'a de conseil d'entreprise ni de syndicat dont les membres seraient des employés des Sociétés Fusionnant ou de leurs filiales.

suggère d'effectuer une fusion transfrontalière selon le sens défini dans la Directive 2005/56/CE du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux et dans les différentes lois nationales applicables aux Sociétés Fusionnant, à la suite de ladite fusion:

- la Société Absorbée cessera d'exister; et

- la Société Absorbante acquerra le passif et l'actif de la Société Absorbée selon un titre de succession universel,

étant entendu que le présent projet de fusion est rédigé en anglais et en français et qu'en cas de divergence entre les différentes versions, la version anglaise fera foi.

Les mentions spécifiques devant figurer dans le projet de fusion conformément aux Articles 2:312 paragraphe 2 et 2:333d du Code Civil néerlandais et aux Articles 261(2) et 278 de la Loi Luxembourgeoise de 1915 sur les Sociétés Commerciales sont les suivantes:

**a. Type de sociétés, Nom et Siège social / Adresse des Sociétés Fusionnant.**

(i) Food Holdings S.à r.l., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est établi à Luxembourg, Luxembourg.

(ii) Fefi Holdings N.V., une société anonyme de droit néerlandais (naamloze vennootschap), dont le siège social est établi à Amsterdam, les Pays-Bas.

**b. Statuts de la Société Absorbante.** Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés du fait de la fusion.

Les statuts de la Société Absorbante ont été rédigés suivant l'acte de constitution adopté le 25 février 2005 devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 695 du 14 juillet 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors. La version consolidée des statuts de la Société Absorbante est jointe au présent projet de fusion en Annexe A.

**c. Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard.** Puisqu'il n'y a pas d'actions auxquelles sont liés des droits spéciaux, ni de personne, autre que les actionnaires, ayant des droits spécifiques envers la Société Absorbée, aucun droit particulier ni compensation ne sera accordé à quiconque par la Société Absorbante.

**d. Avantages particuliers attribués aux experts de la fusion et aux membres des organes d'administration, de gérance ou de contrôle des Sociétés Fusionnant.** Aucun.

**e. Modification de la composition du directoire de la Société Absorbante après la fusion transfrontalière.** Aucune modification de la composition du directoire n'est prévue après la fusion transfrontalière.

La composition actuelle est la suivante:

Directoire:

- Christian BÜHLMANN;
- Thierry TRIBOULOT; et
- Alexandre TASKIRAN

**f. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme ayant été effectuées par la Société Absorbante d'un point de vue comptable.** Les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante à partir du 1 janvier 2012. Le dernier exercice social de la Société Absorbée prendra dès lors fin le jour précédant le jour où cette fusion sera effective.

**g. Modalités de remise des actions.** Dans le cadre de la présente fusion d'une société mère avec sa filiale qu'elle détient à 100%, il n'y aura aucune affectation d'action de la Société Absorbante.

**h. Continuation ou Cessation des activités.** La Société Absorbante continuera les activités de la Société Absorbée.

**i. Approbation du projet de fusion par les sociétés.** La résolution approuvant la fusion transfrontalière conformément au projet de fusion transfrontalière n'est soumise ni à l'approbation des Sociétés Fusionnant ni à l'approbation de tiers.

**j. Effet de la fusion sur les biens et les réserves distribuables de la Sociétés Absorbante.** Les effets de la fusion sur les biens de la Société Absorbante sont les suivants: Aucun.

Les effets de la fusion sur les réserves distribuables de la Société Absorbante sont les suivants: Aucun.

**k. Probables répercussions sur l'emploi.** La fusion transfrontalière n'aura aucune répercussion sur l'emploi puisque les Sociétés Fusionnant n'ont pas d'employés.

**l. Procédures relatives à l'implication des travailleurs.** Puisqu'aucune des Sociétés Fusionnant n'est soumise aux lois nationales concernant la participation des travailleurs de l'Etat Membre de l'Union Européenne dans lequel son siège social est établi, la Société Absorbante n'est pas tenue de rédiger une convention de participation des travailleurs telle que définie à l'Article 2:333k du Code Civil néerlandais.

**m. Informations concernant l'évaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée absorbés par la Société Absorbante.** L'évaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée absorbés par la Société Absorbante a été réalisée le 31 octobre 2011 en principe sur base de la valeur nominale.

**n. Date des derniers comptes annuels adoptés ou du bilan intermédiaire, utilisés pour définir les conditions de la fusion transfrontalière.** La date des derniers comptes annuels adoptés / du bilan intermédiaire des Sociétés Fusionnant utilisés pour définir les conditions de la fusion transfrontalière est la suivante:

Société Absorbante:

31 décembre 2010

Société Absorbée:

31 octobre 2011

**o. Proposition relative au niveau de compensation des actionnaires.** Aucune compensation n'est prévue pour les actionnaires qui voteraient contre le projet de fusion transfrontalière puisqu'aucun vote contre n'est attendu.

**p. Annexes.** Les Annexes au présent projet de fusion forment partie intégrante du document.

(suit la page de signature)

In the year two thousand five, on the twenty-fifth of February.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

CORINTHE SA, with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, RCS Luxembourg B 35.967, here represented by Me Jean-Luc Dascotte, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 17 February 2005 in Luxembourg

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name FOOD HOLDINGS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at 12.500 EUR (twelve thousand and five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form with a par value of 25 EUR (twenty five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by two managers) of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of one manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

##### Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners. He will also decide on any merger, demerger, reorganisation or transfer of business, and on any disposition of shareholdings.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.** If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

**Art. 14. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, CORINTHE S.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of 12.500 EUR (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1.500.- EUR).

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Gérard BIRCHEN, born on 13 December 1961 in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), companies director, having his professional address at 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Edward BRUIN, born on 4 May 1961 in the Hague (The Netherlands), companies director, having his professional address at 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2449 Luxembourg, 59 Boulevard Royal.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch.

#### **A COMPARU:**

CORINTHE S.A., ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, RCS Luxembourg B 35.967, ici représentée par Me Jean-Luc Dascotte, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 février 2005 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège social - Objet Social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination FOOD HOLDINGS S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à rémission, d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## III. Gestion - Représentation

**Art. 7. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

**Art.8. Pouvoirs du conseil de gérance.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants).

**Art. 9. Procédure.** Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature d'un gérant ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

**Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés. Il décide seul de tout projet de fusion, scission, réorganisation ou transfert de branche, ou encore de toute réalisation de participation.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.** Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

#### VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par



la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

### *Souscription - Libération*

CORINTHE S.A., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérard BIRCHEN, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette. (Luxembourg), administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Edward BRUIN, né le 4 mai 1961 à La Haye (Pays-Bas), administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 59 Boulevard Royal.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parie l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J-L. Dascotte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 mars 2005. Volume 430 Folio 83 Case 11. Reçu cent vingt-cinq euros

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 2005.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2011159769/555.

(110186057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

### **DAVIN Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9635 Bavigne, 9, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.484.

### *Réunion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2011*

Sont présents les administrateurs de la société anonyme DAVIN Luxembourg SA

savoir:

Monsieur Alphonse Bernard Ghislain DAVIN, demeurant à L-9635 Bavigne, 9, Duerfstrooss

Monsieur Kurt DAVIN, demeurant à L-9635 Bavigne, 9, Duerfstrooss

Monsieur Steve DAVIN, demeurant à B-5651 Berzée, 65, rue Trieux des Sarts

lesquels se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Les administrateurs décident à l'unanimité de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Alphonse Bernard Ghislain DAVIN, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Signatures.

Référence de publication: 2011144453/20.

(110166906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Eridanus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 104.239.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 octobre 2011 de la société Eridanus Investments S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 14 octobre 2011:

Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 14 octobre 2011:

Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3. Démission du Gérant B suivant à compter du 14 octobre 2011:

Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eridanus Investments S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011144468/21.

(110167009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Frankfurt I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.682.

*Extrait des résolutions des associés de la société du 29 septembre 2011*

Il résulte des résolutions des associés de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

*"Première résolution:*

D'accepter la démission de Madame Alexandra Petitjean de son mandat de gérant de classe B de la Société, avec effet au 5 septembre 2011.

*Troisième résolution:*

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 5 septembre 2011:

- Madame Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011144470/21.

(110167407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Fiduciaire PMK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 34.488.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIATRE CORFI  
EXPERTS COMPTABLES  
63-65. Rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011144471/15.

(110167447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Fundquest International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 127.751.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour FUNDQUEST INTERNATIONAL  
Signature

Référence de publication: 2011144473/13.

(110167542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**RO Familsen, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 42, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 164.752.

## STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of November.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

## THERE APPEARED:

Mr Soren Vang Andersen, director, born on November 3, 1968, in Aalborg, Denmark, and residing at 42, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Such appearing person has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company - private wealth management company:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company - private wealth management company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law») and the law of May 11<sup>th</sup>, 2007 relating to the creation of a private wealth management company (hereafter the «SPF Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Corporate purpose.** The exclusive corporate purpose of the Company is the acquisition, the holding and the disposal of financial assets in the limits set by the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company may hold participations in Luxembourg or foreign companies, provided that the Company does not interfere either directly or indirectly in the management of the said companies, subject to the rights that the Company can exercise in its capacity of shareholder. The Company can also manage, increase the value and realize its participations.

The Company can borrow in any form, but only from Mr. Soren Vang Andersen, aforementioned.

The Company may, on an ancillary basis, grant any loan to companies in which it holds a participation and may grant any assistance to them, insofar as it is purely free of any compensation.

The Company may, on an ancillary basis, take any measure and perform any action that it would estimate necessary in order to facilitate the accomplishment and the development of its purpose, within the limits set by the SPF Law.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination «Ro Familsen».

**Art. 5 Registered office.** The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality of Esch-sur-Alzette by a resolution of the sole manager.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - shares.**

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by a sole manager, who has to be chosen among the shareholders.

The sole manager is appointed by unanimous vote of all the shareholders and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company, each time by notarial deed, all the shareholders have to be present in person for signing this deed.

The resolutions of the sole manager will be set up in writing and have to be kept at the registered office of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

The sole manager shall not be able to delegate any of his powers to any proxyholder.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager.

The Company shall be committed towards third parties only by the production to the latter of original documents duly hand-signed by the sole manager of the Company.

The signature of the sole manager of the Company on any decision taken by him is valid only if the latter is physically present during the signature of the document embodying such a decision and in this respect, there should be proceeded to the verification of the original of the passport of the sole manager, as signatory of the relevant document.

For any operation over the Company's bank account and in general, for any transaction over any values and assets of the Company held by a bank, the attendance in person of the sole manager of the Company shall be required at a uniquely defined office address of the relevant bank as agreed upon and defined in the written account opening agreement, during the signature of the document embodying the decision of the Company. This procedure shall be confirmed by the relevant bank in writing in the account opening agreement.

### 7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager.

### 7.4 Liability of managers

The sole manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more commissaire(s) (statutory auditor(s)) in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one commissaire, the commissaires shall act as a collegium and form the supervisory board.

**Art. 11. Fiscal year - annual accounts.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>. Each year, the sole manager prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The sole manager may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law and of the SPF Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 31<sup>st</sup> December 2012.

### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, Mr. Soren Vang Andersen, aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand euros.

### *Resolution of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the person appearing has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following manager, who is appointed for an unlimited period:

Mr. Soren Vang Andersen, director, born on November 3, 1968, in Aalborg, Denmark and residing at 42, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 42, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

M. Soren Vang Andersen, directeur, né le 3 novembre 1968 à Aalborg, Danemark et domicilié au 42, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée - société de gestion de patrimoine familial qui est ainsi constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi») et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après la «Loi SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2. Objet social.** La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société peut détenir des participations dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères à la condition de ne pas s'immiscer ni directement ni indirectement dans la gestion desdites sociétés, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire. La Société peut en outre gérer, valoriser et réaliser ses participations.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, mais uniquement à Monsieur Soren Vang Andersen, prénommé. La Société peut, à titre accessoire, accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et leur prêter tous concours pour autant que cela soit à titre purement gratuit. La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «Ro Familsen».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune d'Esch-sur-Alzette par une résolution du gérant unique.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

### **6.1 Capital souscrit et libéré**

Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part(s) sociale(s) sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

### **6.2 Modification du capital social**

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

### **6.3 Participation aux profits**

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

### **6.4 Indivisibilité des parts sociales**

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **6.5 Transfert de parts sociales**

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

### **6.6 Enregistrement des parts sociales**

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Gérance.**

### **7.1 Nomination et révocation**

La Société est gérée par un gérant unique, qui doit être choisi parmi les associés.

Il est nommé par vote unanime de tous les associés et susceptible d'être révoqué ad nutum (avec ou sans cause) par le(s) associé(s) de la Société uniquement par acte notarié, tous les associés devant être présents en personne pour la signature de cet acte.

Les résolutions du gérant unique sont consignées par écrit et doivent être conservées au siège social de la Société.

### **7.2 Représentation et signature autorisée**

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

Le gérant unique ne pourra en aucun cas déléguer ses compétences à un quelconque mandataire.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

La Société n'est engagée vis-à-vis des tiers que par la présentation à ces derniers de documents originaux signés manuscritement par le gérant unique de la Société.

Pour que la signature du gérant unique de la Société figurant sur toute décision prise par lui soit valide, le gérant unique devra être physiquement présent lors de la signature du document matérialisant la décision et il devra être procédé à la vérification de l'original du passeport du gérant unique, signataire du document.

Pour toute opération portant sur le/les comptes bancaire(s) de la Société et, de façon générale, pour toute transaction concernant tout avoir et actif de la Société déposé en banque, la présence physique du gérant unique de la Société sera requise à l'adresse unique et définie d'un bureau de la banque concernée, comme convenu préalablement et défini dans les documents contractuels écrits d'ouverture de compte bancaire, lors de la signature du document matérialisant l'accord de la Société. Cette procédure devra être confirmée par écrit par la banque concernée dans les documents contractuels d'ouverture de compte.

### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique.

### 7.4 Responsabilité des gérants

Le gérant unique ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires doivent agir en collège et former le conseil de surveillance.

**Art. 11. Exercice social - comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant unique dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant unique peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi, ainsi que de la loi SPF.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.



*Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, Monsieur Soren Vang Andersen, prénommé, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

*Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par le gérant unique suivant, nommé pour une durée indéterminée:

Monsieur Soren Vang Andersen, directeur, né le 3 novembre 1968 à Aalborg, Danemark et demeurant au 42, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 42, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance des langues française et anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. V. ANDERSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. LAC/2011/51665. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159963/321.

(110185362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Fundquest International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 127.751.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 octobre 2011 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs listés ci-après pour une période d'un an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012:

- Madame Charlotte DENNERY, Présidente
- Monsieur Paolo GIANFERRARA, Administrateur
- Monsieur Anthony FINAN; Administrateur
- Monsieur Bruno PIFFETEAU, Administrateur
- Monsieur Marc RAYNAUD, Administrateur
- Monsieur Christian VOLLE, Administrateur
- Monsieur Olivier MAUGARNY, Administrateur

Tous avec adresse professionnelle, 14 rue Bergère, F- 75009 Paris.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2012.

POUR FUNDQUEST INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2011144474/23.

(110167550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**G.P.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.425.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUCIAIRE CORFI  
EXPERTS COMPTABLES  
63-65, Rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011144475/15.

(110167463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**GeCIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 94.344.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUCIAIRE CORFI  
EXPERTS COMPTABLES  
63-65, Rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011144476/15.

(110167459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**GSI Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.227.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 04 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 août 2011.  
Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011144477/13.

(110166957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.970.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de HERMITAGE INVESTMENTS S.A. tenue le 30 septembre 2011 au siège social:

Il a été décidé de:

1. Copter Madame Natacha KOLODZIEJ-STEUERMANN, avocat, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Serge TABERY, administrateur démissionnaire;

2. Nommer Madame Natacha KOLODZIEJ-STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

La ratification de la nomination par cooptation de Madame Natacha KOLODZIEJ-STEUEMANN au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012 au cours de laquelle la présente cooptation devra être ratifiée.

Le nouveau Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- Madame Natacha KOLODZIEJ-STEUEMANN
- Monsieur Didier SCHÖNBERGER
- Mademoiselle Andreea ANTONESCU

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011144478/24.

(110167035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 31.093.

*Auszug aus dem Umlaufbeschluss des Aufsichtsrats der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. vom 06.10.2011:*

Der Aufsichtsrat der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. ernannt nach dem Ausscheiden von Herrn Rainer Schiffeis aus dem Aufsichtsrat per 30.06.2011 Herrn Jochen Lucht zum neuen stellvertretenden Aufsichtsratsvorsitzenden mit Wirkung per 06.10.2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11.10.2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Stefan Schneider

Référence de publication: 2011144479/15.

(110166980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144480/10.

(110167590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Cinven Cable Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Zenven Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 160.668.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Fourth Cinven Fund (N°1) LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 008826, acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, with a place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH 3 9 BY, United Kingdom,

being the holder of five hundred eighty-three thousand two hundred seventy-one (583,271) shares,

2) Fourth Cinven Fund (N°2) LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 008827, acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, with a place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7 AG, in turn acting by its

General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH 3 9 BY, United Kingdom,

being the holder of six hundred eight thousand six hundred ninetyseven (608,697) shares,

3) Fourth Cinven Fund (N°3-VCOC) LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 008828, acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, with a place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH 3 9 BY, United Kingdom,

being the holder of six hundred three thousand five hundred seventy-six (603,576) shares,

4) Fourth Cinven Fund (N°4) LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 008829, acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, with a place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH 3 9 BY, United Kingdom,

being the holder of five hundred seventy-five thousand seven hundred twenty-three (575,723) shares,

5) Fourth Cinven Fund UBTI LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 006419, acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP with a place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH 3 9 BY, United Kingdom,

being the holder of three hundred twenty-four thousand sixty-nine (324,069) shares,

6) Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership, a partnership established and existing under the laws of United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 011785, acting by its Partner, CIP (IV) Nominees Limited, with a place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom,

being the holder of twenty-nine thousand six hundred eighteen (29,618) shares,

7) Fourth Cinven (MACIF), Limited Partnership, a limited partnership company incorporated and existing under the laws of United Kingdom, with registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, acting by its General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY a Scottish Limited Partnership company with a Trade and Companies' Registration number 5625 and acting by its general partner (the "General Partner") Cinven Capital Management (IV) Limited, a Scottish Limited company with a Trade and Companies Registration number 292128, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, United Kingdom,

being the holder of eight thousand four hundred seventy-five (8,475) shares,

and

8) Fourth Cinven Fund FCPR, a French fonds commun de placement à risques provided for in Article L.214-37 of the French Monetary and Financial Code, managed by Cinven SA authorised by the Autorité des marchés financiers (the AMF) under the number GP07000004 with registered office at 4, Square Edouard VII, 75009 Paris and registered with the Company Registry of Paris under the number B 424 123 487,

being the holder of two hundred sixty-six thousand five hundred seventy-one (266,571) shares,

all here represented by Mrs. Sonia Gabriele, avocat à la cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of several proxies.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Zenven Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160668, incorporated pursuant to a notarial deed on 13 April 2011, published on July 25, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1671 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to change the name of the Company into "Cinven Cable Investments S.à r.l."
2. Decision to subsequently amend article one of the articles of incorporation of the Company.
3. Decision to acknowledge the resignation of Mrs Bénédicte Herlinvaux as manager of the Company with effect as of 14 September 2011 and granting of discharge for the exercise of her mandate.

4. Decision to appoint Mr. Kevin Whale and Mr. David Konings as managers of the Company with effect as of 14 September 2011 and for an unlimited term.

5. Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First Resolution*

The general meeting of shareholders decides to change the name of the Company into "Cinven Cable Investments S.à r.l."

*Second Resolution*

As a consequence, the general meeting of shareholders decides to amend article one of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

**Art. 1. Denomination.** "There exists a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Cinven Cable Investments S.à r.l." (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

*Third Resolution*

The general meeting of shareholders decides to acknowledge the resignation of Mrs Bénédicte Herlinvaux from her function as manager of the Company with effect as of 14 September 2011 and to grant her discharge for the exercise of her mandate.

*Fourth Resolution*

The general meeting of shareholders decides to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time and with effect as of 14 September 2011:

- Mr. Kevin Whale, born in High Wycombe, United Kingdom, on 6 May 1959, professionally residing at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, UK;
- Mr. David Konings, born in Liège, Belgium, on 26 April 1977, professionally residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above resolutions, the board of managers of the Company is as of 14 September 2011 composed of the following persons:

- Mrs Danielle Arendt-Michels;
- Mr. David Barker;
- Mr. Kevin Whale; and
- Mr. David Konings.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille onze, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) Fourth Cinven Fund (N°1) LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, enregistré auprès du Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro LP 008826, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, ayant son centre d'activité à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7 AG, agissant lui-même par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, Royaume-Uni,

détenant cinq cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-et-onze (583.271) parts sociales,

2) Fourth Cinven Fund (N°2) LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, enregistré auprès du Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro LP 008827, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, ayant un centre d'activité à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7 AG, agissant lui-même par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, Royaume-Uni, détenant six cent huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept (608.697) parts sociales,

3) Fourth Cinven Fund (N°3-VCOC) LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, enregistré auprès du Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro LP 008828, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, ayant un centre d'activité à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7 AG, agissant lui-même par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, Royaume-Uni,

détenant six cent trois mille cinq cent soixante-quinze (603.575) parts sociales,

4) Fourth Cinven Fund (N°4) LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, enregistré auprès du Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro LP 008829, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, ayant un centre d'activité à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7 AG, agissant lui-même par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, Royaume-Uni,

détenant cinq cent soixante-quinze mille sept cent vingt-trois (575.723) parts sociales,

5) Fourth Cinven Fund UBTI LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, enregistré auprès du Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro LP 006419, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP ayant un centre d'activité à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, agissant lui-même par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH 3 9 BY, Royaume-Uni,

détenant trois cent vingt-quatre mille soixante-neuf (324.069) parts sociales,

6) Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership, un partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, enregistré auprès du Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro LP 011785, agissant par son Partner, CIP (IV) Nominees Limited, ayant un centre d'activité à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni,

détenant vingt-neuf mille six cent dix-huit (29.618) parts sociales,

7) Fourth Cinven (MACIF), Limited Partnership, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, un limited partnership écossais enregistré au Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro 5625 et agissant par son General Partner Cinven Capital Management (IV) Limited, une limited company écossaise, enregistrée au Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro 292128, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, Royaume-Uni,

détenant huit mille quatre cent soixante-quinze (8.475) parts sociales,

et

8) Fourth Cinven Fund FCPR, un fonds commun de placement à risques français tel que prévu par l'article L.214-37 du Code Monétaire et Financier français, géré par Cinven SA, autorisée par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) sous le numéro GP07000004 ayant son siège social au 4, Square Edouard VII, 75009 Paris et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 424 123 487,

détenant deux cent soixante-six mille cinq cent soixante-et-onze (266.571) parts sociales,

tous représentés par Mademoiselle Sonia Gabriele, avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de plusieurs procurations.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes représentent l'ensemble des associés de «Zenven Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160668, constituée selon acte notarié en date du 13 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 juillet 2011, numéro 1671 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des associés peut valablement délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de changer le nom de la Société en «Cinven Cable Investments S.à r.l.».
2. Décision subséquente de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.
3. Décision de prendre acte de la démission de Mademoiselle Bénédicte Herlinvaux en tant que gérante de la Société avec effet au 14 septembre 2011 et octroi de décharge pour l'exercice de son mandat.
4. Décision de nommer Monsieur Kevin Whale et Monsieur David Konings en tant que gérants de la Société avec effet au 14 septembre 2011 et pour une période illimitée.
5. Divers.

Après avoir examiné les points de l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de changer le nom de la Société en «Cinven Cable Investments S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article un des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** «Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Cinven Cable Investments S. à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales applicables.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de prendre acte de la démission de Madame Bénédicte Herlinvaux de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 14 septembre 2011 et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période illimitée et avec effet au 14 septembre 2011:

- Monsieur Kevin Whale, né à High Wycombe, Royaume-Uni, le 6 mai 1959, ayant son adresse professionnelle à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7AG, Royaume-Uni;
- Monsieur David Konings, né à Liège, Belgique, le 26 avril 1977, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

En conséquence des résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société sera composé des personnes suivantes, à partir du 14 septembre 2011:

- Madame Danielle Arendt-Michels;
- Monsieur David Barker;
- Monsieur Kevin Whale; et
- Monsieur David Konings.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12287. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011141141/223.

(110162894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

---

**HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144481/10.

(110167627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Inimm Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 240.950,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.276.

—  
EXTRAIT

L'associé de la Société, RCS Mediagroup SpA, a transféré son siège social au 8, Via Angelo Rizzoli, 20132 Milan, Italie.  
Luxembourg, le 17 octobre 2011. Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011144482/11.

(110167397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Immo-Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 25.644.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011144483/15.

(110167452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Immolino S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9391 Reisdorf, 21, route de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 144.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Reckinger-Diederich Hélène

*La gérante*

Référence de publication: 2011144484/11.

(110167101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**INTRAPAR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 34.055.

Par décision du Conseil d'Administration du 12 octobre 2011, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg à été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN démissionnaire.  
Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Luxembourg, le 12 OCT. 2011.

*Pour: INTRAPAR S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011144486/17.

(110167182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.